

D. REPARTITION BENEFICIAIRE

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 29 avril 2008 se prononcera sur le projet suivant de répartition du bénéfice.

BENEFICE A AFFECTER

○ Bénéfice de l'exercice après impôts	1.408.637,22 €
○ Réserves immunisées	4.756,99 €
○ Bénéfice de l'exercice à affecter	1.413.394,21 €
○ Report antérieur	13.008.359,55 €
○ Solde bénéficiaire à affecter	14.421.753,76 €

REPARTITION BENEFICIAIRE

* Affectation à la réserve légale 0,00 €

* Attribution d'un dividende brut ordinaire de 12,56 €
à chacune des 57.652 parts sociales, soit un total de 724.109,12 €
Après déduction du précompte mobilier de 25 %,
le dividende net ordinaire s'établira à 9,42 € par part sociale

* Report à nouveau 13.697.644,64 €

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale, le dividende net ordinaire de 9,42 € par part sociale sera payable pour les actions nominatives et pour les actions au porteur à partir du 7 mai 2008 contre remise du coupon n° 47 aux guichets des sièges et agences de la FORTIS BANQUE.